



CONTRIBUTION DE DANIEL HONORÉ - RILC 2008

BREF HISTORIQUE DES PROPOSITIONS DE GRAPHIE POUR L' ECRITURE DU CREOLE REUNIONNAIS

Situation de l'île de La Réunion.

Située dans le sud-ouest de l'océan indien par 21° de latitude et 53° de longitude à quelque 700 km de Madagascar, La Réunion est une île de 2500 km². Elle est proche de sa soeur, l'île Maurice (200 km environ) et comme elle et Rodrigue, fait partie de l'archipel des Mascareignes. D'origine volcanique, l'île est montagneuse : l'intérieur, appelé Les Hauts, se partage en trois cirques (Cilaos, Salazie et Mafate) et culmine au Piton des Neiges (3070 m) ; le littoral, appelé Les Bas, abrite les principales villes (Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre...) et les cultures (canne à sucre, vanille...). Ancienne colonie de l'hexagone, elle est depuis 1946 un des quatre départements français d'outre-mer.

Un peu d'histoire.

L'île a connu plusieurs découvreurs et a porté divers noms. Déserte jusqu'en 1646, elle fera l'objet de plusieurs prises de possession. En 1663 Louis Payen et dix Malgaches s'installent à Saint-Paul mais les Malgaches s'en vont "marron"*. En 1665 Étienne Regnault débarque avec une vingtaine d'autres colons et des esclaves malgaches ; ils s'installent définitivement sur l'île.

En 1709, les esclaves ne forment que 33% de la population servile mâle, en revanche 63% des femmes sont originaires de Madagascar ce qui nous amène à dire que du point de vue linguistique la langue malgache aura une place importante dans la genèse de l'outil de communication de l'époque, le Créole.

Aux environs de 1715 l'île se dirige vers une société de plantation avec la culture des épices et du café et l'arrivée de nouveaux colons et esclaves. À la fin du siècle l'île compte une population de 50 000 âmes où prédominent les hommes de couleur. Les concessions de terres se font de plus en plus rares, ce qui entraîne la paupérisation des futurs "Petits Blancs des hauts"*. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, le café et les épices laissent la place à la canne à sucre. La main d'oeuvre commence à manquer ; d'où l'organisation de l'immigration des travailleurs libres africains ou asiatiques, appelés "engagés".

En 1848 c'est l'abolition de l'esclavage ; 30 000 libres abandonnent le travail et en 15 ans 68 000 nouveaux venus s'installent : Malgaches, Africains, Indiens, Chinois, Rodriguais.... Au début du XX^{ème} siècle, les éléments autres que métropolitains représentent l'immense majorité avec parmi eux des métis.

Les critères du métissage sont difficiles à préciser tant du point de vue des phénotypes que des patronymes ; ils le sont encore plus du point de vue linguistique car à peu près tout le monde a abandonné sa langue, le colon blanc comme les esclaves.

Aujourd'hui le Créole de La Réunion.

Au départ, la communication entre les colons et les esclaves se fait par l'intermédiaire d'une sorte de pidgin. Ce dernier deviendra par la suite la langue maternelle de tout le groupe : ce sera un Créole. Dès le XVIII^{ème} siècle (1715, 1720) - l'île s'appelait alors Bourbon* - soit une cinquantaine d'années après le vrai départ de la colonisation, il semble que le Créole bourbonnais ait déjà acquis une existence incontestable (cf. la phrase de Marie "Moin la parti maron parce qu'Alexis, l'homme de jardin l'était qui fait à moin trop l'amour" citée par Azéma à propos d'une séance du Conseil Provincial).

Le Créole réunionnais est une langue à base lexicale française (70% du vocabulaire est d'origine française) mais la syntaxe est parfois influencée par d'autres langues. Le système phonétique, syntaxique, morphologique et prosodique de la langue se différencie souvent de celui du Français.

Aujourd'hui qui parle quoi ?

Au lieu d'essayer de classer la population en groupes ethniques (la loi l'interdit aujourd'hui) et linguistiques, comme on le faisait naguère encore : Petits Blancs des hauts, langue maternelle le Créole avec des variétés de Français régional ; Bourgeoisie blanche et Métropolitains, langue française ; Malbars (Indiens), Noirs et Métis parlant Créole... il vaut mieux se référer à une base d'appartenance socio-économique. C'est la réussite sociale qui est le facteur déterminant dans le choix de la langue parlée au sein de la famille. En général, les cadres, les entrepreneurs, les responsables politiques, les élus et les enseignants installés le plus souvent en zone urbaine, choisissent le Français, vu comme la langue de la réussite scolaire et sociale. Le Créole reste tout de même la langue maternelle de la plupart des Réunionnais. Un sondage paru en 2007 dans le Journal de l'île de La Réunion*, précise que :

- 93% des sondés disent parler le Créole réunionnais ;
- 83% des sondés estiment qu'il est important que le Créole reste parlé à l'avenir ;
- 61% des sondés pensent qu'il est important que le Créole soit écrit.

Peut-on écrire le Créole ?

Si parler Créole ne pose à peu près aucun problème au Réunionnais, pouvoir l'écrire n'est pas du tout une évidence. Dans les années soixante cependant, la question est posée : peut-on écrire le Créole ? Pour une bonne partie de la population, alors, la réponse est non. Pour ceux qu'on appellera les créolistes (kréolèr, néologisme créole) la question n'est pas celle-là mais plutôt : doit-on écrire le Créole ? Pourquoi ? Et surtout comment ?

Voici quelques unes de leurs réponses au "Pourquoi?" :

- le passage à l'écrit donne un statut à la langue ;
- toute langue qui ne s'écrit pas est menacée de disparition ;
- l'écrit fixe la langue mais ne la fige pas : c'est une photo de la langue à un moment de son histoire ;
- l'écrit permet la diffusion d'expressions régionales par des écrivains porteurs de particularismes locaux ;
- l'écrit permet la naissance d'une littérature qui, elle, peut créer une esthétique de la langue ;
- Il y a danger que s'installe une espèce d'interlangue, ni créole, ni française, surtout sous l'influence de certains médias qui ne parlent correctement ni le Créole, ni le Français avec une tendance à la féminisation du lexique traditionnel, le changement des marqueurs de temps, l'introduction des articles pluriels, l'abandon du relatif zéro, la francisation de la prononciation, etc.

Avant de répondre au "Comment ", faisons un retour sur l'écriture du Créole réunionnais.

Ce n'est qu'au milieu du XIX^{ème} siècle (1828) que paraît un premier recueil en Créole (Fables créoles). Il est le fait de Louis Héry, un Breton établi à La Réunion depuis 1820. Il faudra attendre plusieurs années (dernier quart du XIX^{ème} siècle) pour avoir des textes écrits en Créole par Auguste Vinson, Emile Trouette ou Pierre Duclos... Ce peu d'enthousiasme pour l'écriture en Créole s'explique par le fait que la vie littéraire est presque inexistante dans l'île alors que la classe aisée a du Créole une vision doudouiste et parfois un peu méprisante. Voici comment le Dr De Cordemoy parle du Créole dans un récit de voyage : "...les expressions naïves, imagées, pittoresques ou saugrenues de cet idiome impossible...", "...si pareil baragouin pouvait avoir un génie.". Quant à Héry, il présente le Créole en ces termes :

Le créole naïf et tendre

Dans votre bouche est enchanteur .

Ecrire en Créole ne fait pas sérieux ; cela reste, dans les soirées de la bonne société, prétexte pour s'amuser. L'homme de la rue intègre cette image dévalorisée de sa langue maternelle et accepte l'idée que l'on ne peut pas écrire en Créole. Encore faut-il ajouter que ceux qui osent écrire en Créole ne s'accordent pas sur une manière d'écrire, une orthographe, une graphie. Et même, d'un texte à l'autre ou parfois à l'intérieur d'un texte, un auteur peut écrire un mot de façon différente :

"...l'est déjà cinq heures et demie " (il est déjà cinq heures et demie)

"Comme lé déjà cinq heures..." (Comme il est déjà cinq heures)

Georges Fourcade, in " Là ouc' z'affaire y gâte ".

"...femm's y plument à zot ..." (les femmes les plument)

"créole les hauts y laisse plime à li ..." (Le Créole des hauts se laisse plumer)

Jérémie Brimbel in " Jeunesse littéraire " N° 88 (1930)

Ecrire le Créole réunionnais : comment ?

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, donc, on écrit "comme l'on veut". La première proposition pour une codification de l'écriture date de 1977. Elle s'appelle "*Lékritir 77*". Mais dès 1974 des universitaires envoyés en 1963 à La Réunion dans le cadre du Service Militaire Adapté, imaginent un système de notation pour transcrire les résultats de leurs enquêtes sur le parler créole, une description du lexique. (Cf. annexe n° 1)

Lékritir 77

La proposition de système graphique des universitaires n'est pas suivie par les écrivains créolistes.

En 1977 donc, voit le jour *Lékritir 77*. Dès le préambule du manifeste, les intentions sont clairement exposées : "*Pou ékri Kréol i fo pa imit la fason ékri bann fransé*" (Pour écrire le Créole, il ne faut pas imiter l'orthographe française). Il faut écrire "*kom i pronons*" (comme on prononce). En même temps on rassure les futurs lecteurs, "*sak lé abitié èk la lang fransé*" (ceux qui sont habitués avec l'écriture française). En ce qui concerne l'orthographe, "*lé sinp, nou la desid ékri in mo in fason*" (c'est simple : on a décidé d'écrire un mot d'une seule façon). "*Nou la soizi ékri kom la plipar i pronons (i, s, z, é) ; mé somon, sakinn va lir sa kom li na labitid kozé.*" (On a choisi d'écrire selon la prononciation la plus commune (i, s, z, é) (note de l'auteur : prononciation basilectale*) mais chacun est libre de prononcer les mots selon ses habitudes) (Cf. annexe n°2).

Lékritir 83

La fin des années 70 voit se déclencher une véritable guerre entre les partisans du Créole et leurs opposants. Les premiers se battent pour que le Créole trouve sa place dans l'école. Les autres y voient un élément de l'échec scolaire, un frein à l'apprentissage du Français, des dessous politiques

(indépendance de l'île ...). Une association, la "Société Réunionnaise Contre l'Enseignement du Créole" (SRECEC) est particulièrement virulente : " ... toutes les vellétés en faveur du Créole enseigné sont hors constitution et visent : l'abêtissement du Réunionnais, la discorde entre les ethnies donc les cultures, la division du peuple à La Réunion, à satisfaire des intentions personnelles diverses..." écrit-elle par exemple.

Ces réactions aux avancées encore minimales du Créole entraînent des tensions et des prises de position radicales de la part des créolistes qui n'hésitent pas à lancer un mot d'ordre "Kréol partou toultan" (Le Créole partout et tout le temps). C'est dans cette atmosphère tendue que naît une nouvelle proposition de graphie : la graphie 83 ou le KWZ . C'est une variante de *Lékritir 77* qui se veut plus phonétique avec, en particulier, un rôle plus important pour les lettres W et Y, une tentative d'harmonisation avec les codes graphiques des autres Créoles de la zone et surtout un plus grand désir de déviance maximale d'avec le Français.

À ces deux premiers codes graphiques, on reproche d'avoir privilégié une seule variété de Créole, la basilectale qu'on n'hésite pas à qualifier de "Kréol kaf" (Créole des Noirs) ou "Kréol lo kan" (Créole des Indiens) ; on leur reproche d'avoir négligé la variété des hauts et du sud de l'île à la prononciation en "ch", "u", "j"... Les graphèmes K et W sont pointés du doigt comme étant des lettres d'un alphabet étranger (kamarad komsomol) ; enfin on les accuse de refléter un fonctionnement du Créole opposé au fonctionnement du Français ...

Tangol *

C'est un peu pour répondre à ces critiques qu'en 2001 une nouvelle proposition d'écriture voit le jour : *Tangol* ou Graphie 2001.

C'est également un système d'écriture à base phonologique qui s'inscrit dans la continuité des codes existants.

Tangol refuse d'abord les hésitations graphiques de l'orthographe étymologique et la situation d'insécurité que cela entraîne pour l'écrivain et les scolaires. Aucun partisan de l'écriture étymologique en effet n'ayant pu édicter des règles généralisables permettant de prédire et de reproduire la forme graphique des mots. De plus, aucune transcription n'est possible dans cette écriture des étymons autres que français (malgache, tamoul, africain, chinois...). L'écriture étymologique est accusée de ne pas respecter la phonologie du Créole (voyelles à longue durée, voyelles nasales...) décrite par Gillette Valiamée-Staudacher dans sa thèse de doctorat intitulée "Phonologie du créole réunionnais : unité et diversité" (éd. Peeters, Paris, 1992). Elle ne permettrait pas non plus de respecter la catégorie grammaticale de certains mots créoles et la syntaxe de la langue.

Et surtout la Graphie 2001 reproche à l'écriture étymologique d'ajouter à la confusion des sens, aux interférences entre Créole et Français : il existe des milliers de mots d'origine française dont le sens en Créole n'est plus le même qu'en Français : par exemple le mot "karo" = fer à repasser, champ, étal ; le mot "baro" = portail ; le mot "kaméléon" = lézard des murailles... Les distinguer orthographiquement entraîne une distinction sémantique bénéfique pour les scolaires et les lecteurs.

Tangol se propose de prendre en compte divers aspects de la lecture et de l'écriture du Créole :

- reconnaissance des variantes de prononciation par la présence de signes diacritiques sur certains graphèmes et de tolérances graphiques ;
- respect de certaines habitudes orthographiques françaises ;
- réduction des inconvénients d'une écriture phonologique trop stricte (homophones et homographes...) ;
- respect de l'originalité de la langue dans le domaine de la phonologie, la syntaxe, la sémantique, la prosodie ...

Tangol propose de travailler sur l'écriture d'une koïnè * du Créole réunionnais qui coifferait l'ensembles des variétés ;

L'alphabet proposé contient en plus des lettres traditionnelles, quelques signes particuliers : (Cf. annexe n°3).

Tangol propose aussi de faciliter la lecture et la compréhension en établissant certaines règles orthographiques comme par exemple en ajoutant un e muet aux mots terminés par s lorsque ce dernier est précédé d'une voyelle nasale ou de doubler certaines consonnes finales (ss, tt ...)

Ex : "lanse" au lieu de "lans"

Ex : "La rate" au lieu de "la rat" pour éviter la confusion avec "le rat"

"Pass" au lieu de "pas" pour éviter la confusion avec un pas".

Que faire encore ? (Na ankor travay pou fé)

Malgré les quatre propositions officielles de graphie (l'étymologique, *lékritir77*, *KWZ*, *Tangol*) beaucoup de problèmes restent en suspens pour l'écriture du Créole réunionnais.

- Comment régler le problème des variétés de langue, des homophones et des homographes ? ("san" = sans, sent, sang, cent...);
- Que faire des contractions si nombreuses dans la prononciation du Créole ? "sataou" ?, "sa lé aou" ? = cela est à toi ;
- Comment noter les chiffres et les nombres ? "siss" ? "sis" ? "si" ? = six ;
- Comment utiliser les accents, les tirets, les traits d'union ? "bébét" ? "bébèt" ? "bébêt" ? = monstre ;
- Comment écrire les noms de personnes, les toponymes, les noms étrangers, les sigles, les acronymes ? Allah ? Ala ?
- Comment noter les mots à prononciation multiple et portant sur plusieurs phonèmes (semin, somin, shomin, shemin = chemin) ?
- Comment réconcilier les tenants de l'étymologie et ceux de la phonologie ?

Y-a-t-il place pour un certain optimisme ?

La première raison de rester optimiste quant à la naissance d'une proposition commune de graphie pour le Créole réunionnais réside dans la demande émanant d'écrivains qui ont envie de s'exprimer dans leur langue maternelle. Et l'on peut aussi se réjouir de la prise de position de certains responsables politiques en faveur d'un bilinguisme effectif dans le pays.

En 2008, le rectorat a mis sur pied un comité de réflexion sur la graphie du Créole. Et même si depuis, aucune communication n'a apporté des éclaircissements sur le travail de cette commission, il faut espérer que ses membres soient conscients de l'importance de leur mission.

En 2006 avec le concours matériel et les encouragements de la Région Réunion, il a été créé un Office de la Langue Créole de La Réunion (Lofis la lang kréol La Réniion) dont l'objet est (article 2 des statuts) : "Ouvrer par tous les moyens adéquats, à la connaissance, l'observation et la valorisation de la langue créole de La Réunion, dans le cadre d'un bilinguisme Français-Créole harmonieux". Dès les premières séances de travail de l'office, le problème d'un choix de graphie pour le Créole s'est posé.

Si l'écriture ne peut, à elle seule, être la garantie de la survie et du développement d'une langue, il semble, néanmoins, que les Réunionnais attendent beaucoup d'un système graphique et d'une orthographe de leur Créole.

Notes :

- * Alé maron : s'échapper des propriétés, fuir dans les hauts de l'île pour retrouver la liberté.
- * Petits Blancs des hauts (Ti blan dé o) : anciens petits propriétaires d'esclaves, d'origine européenne, obligés de vendre leurs terres et de s'installer dans les hauts de l'île.
- * Il existe dans le Créole réunionnais des variantes de prononciation selon que le locuteur est originaire du Sud et des Hauts ou du Nord et des Bas : la prononciation dans les Hauts, plutôt proche de la prononciation française (ch, j, u...) est dite acrolectale; celle des Bas (s, i, z ...) est dite basilectale.
- * Tangol : petit tuyau de métal ou de bambou par lequel on souffle pour attiser un feu de bois (origine indienne probable).
- * Koïné : langue commune à un groupe ; à La Réunion ce serait plutôt une langue moyenne dans la prononciation et l'écriture de son lexique.

Annexe n° 1

Les voyelles proposées sont les suivantes :

i) prononcé comme dans (nid)	é) prononcé comme dans (nez)
è) (dette)	a) (patte)
ü) (nu)	u) (cou)
o') (veau)	o`) (bosse)

e) la prononciation est proche du o.

À cela s'ajoutent 3 voyelles nasales :

ẽ) e surmonté d'un tilde prononcé comme dans (fin)

Õ) o surmonté d'un tilde prononcé comme dans (bon)

ã) prononcé comme dans (banc)

Pour les consonnes, notons :

k) remplace le c, le ch, le k, le q

s) remplace le ch de "chat"

y) remplace ie de "yeux"

w) remplace we de "oui"

r) remplace re de "rat"

Remarque : lorsque l'articulation du r est affaiblie, il y a chez certains locuteurs un allongement de la voyelle qui précède ; cet allongement est alors marqué par [:] après la voyelle.

Annexe n° 2

Notons que l'alphabet proposé contient les mêmes consonnes que l'alphabet français moins les c, h, j, q, w et x. Ces consonnes se prononcent comme en Français sauf pour le s dont la prononciation peut être double (s, ch). Y sont ajoutés les graphèmes :

gn prononcé comme "gne" dans "montagne"

ng prononcé comme "ng" anglais dans "sing"

L'y (yod) s'utilisera au début ou en fin de mot (yapana, travay ...). En revanche le son "ye" dans une syllabe et après une consonne s'écrira i (radio).

Les voyelles sont les suivantes :

a prononcé comme dans "ta"

é "été"

è "tel"

i "il"

ï "hai"

o "auto"

De nombreuses semi-voyelles sont proposées :

in prononcé comme dans "fin"

an "dans"

ou "pou"

on "bonbon"

oi "loi"

ui "lui"

Elles sont complétées par des semi-voyelles nasalisées telles que :

ann dans "bann" = bande
anm dans "fanm" = femme
ien dans "sien" = chien
onn dans "ponn" = pondre
inn dans "Linn" = l'Inde
inm dans "minm" = même
onm dans "zonm" = homme

Annexe n° 3

ĩ à prononcer soit "i", soit "u" (mĩr : mir ou mur = mur)
ë à prononcer soit "é" soit "è" soit "eu" (flër : flèr, flèr, fleur = fleur)
sh à prononcer soit "s" soit "ch" (shanté : santé, chanté = chanter)
ž à prononcer soit "z" soit "j" (manzé : manzé, manjé = manger)

BIBLIOGRAPHIE SUCCINTE

- * L'homme et la langue créoles (René Robert - À la découverte de la Réunion - vol.7 - Ed. Favory 1981).
- * La littérature réunionnaise d'expression créole (Alain Armand et Gérard Chopinet - Lharmattan - 1983).
- * Le lexique du parler créole de la Réunion (Robert Chaudenson - Librairie Champion - Paris 1974).
- * La littérature réunionnaise contemporaine, 1950-1980 (Encyclopédie de la Réunion, Tome 7 - Ed. Livres-Réunion).
- * Les origines du patois de l'île Bourbon (Auguste Vinson in Bulletin de la société des sciences et arts de la Réunion - 1882).
- * Du patois créole de l'île Bourbon (Volcy-Focard in Bulletin de la société des sciences et arts de la Réunion -1884).
- * Mi koz kréol - Je parle créole (Christophe Exiga, Daniel Honoré, Daniel Vaxelaire - Ed. Orphie - 2004).
- * Le guide Assimil du créole réunionnais de poche (Gillette Valliamée-Staudacher - 2004).
- * Grafi 2001 : propozision Tangol pou ékri kréol réniyoné (Cahier Tangol N° 1).
- * Les indispensables compromis (Axel Gauvin UDIR -2004).
- * Grammaire du créole réunionnais (Gillette Valliamée- Staudacher - 2000).
- * Dictionnaire kréol réniyoné/français (A. Armand -Océan Edition -1987).
- * Petit dictionnaire créole réunionnais / français (Daniel Baggioni - Publication de l'Université de la Réunion -1987).